Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE
À ZURICH

Conseil Consulaire

Procès-verbal de la réunion du 9 avril 2018

La 11ème réunion du Conseil consulaire auprès du Consulat général de France à Zurich, présidée par Monsieur Jean-Jacques VICTOR, Consul général, s'est tenue le mardi 9 avril 2018 à 9 heures 30 au Lycée Français de Zurich.

Etaient présents les Conseillers consulaires suivants, membres de droit :

- M. Jean-Philippe Keil, Vice-Président du Conseil consulaire,
- Mme Pascale Bellot,
- Mme Madeleine Droux
- M. Philippe Karl
- Mme Isabelle Schmidt-Duvoisin,

Assistait au conseil consulaire, pour le compte du Consulat général, Mme Marion Lamy, Consule adjointe et pour le SCAC de l'Ambassade à Berne, M. Jérôme Pousin attaché scientifique.

Le Consul général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et énumère les points à l'ordre du jour :

1/ Transfert de l'état civil à Nantes à l'été 2018
2/ Point d'actualité sur la « Semaine France- région Auvergne Rhône Alpes »
3/ Point d'information et retour sur la réunion consulaire et de sécurité du 21 février 2018
4/ Relocalisation du Consulat général au sein de la Maison de France : état du projet.
5*/ Budget AEFE sur l'année 2017/2018 et impact éventuel sur les établissements français de Suisse
6*/ Avenir de l'Ecole Française internationale de Berne, recherche de nouveaux locaux
7*/ Echanges autour de la réforme du baccalauréat
8/ 28ème session de l'AFE à Paris
9/ Questions diverses

(Les points marqués d'un * ont été traités par M. Pousin, représentant le SCAC de Berne)

1/ Transfert de l'état civil à Nantes

Le Consul général a rappelé que ce transfert devrait, en principe, s'effectuer au plus tard le 1er septembre de cette année pour Zurich et à l'été 2019 pour Genève.

Dans ce cadre, une visite du sous-directeur du service central d'état civil et du Directeur adjoint de la Direction des Français à l'étranger a eu lieu le 20 février dernier au Consulat général de Zurich.

Il conviendra, dès la confirmation du transfert, de bien communiquer avec les Français sur ce nouveau dispositif. L'important étant que les dossiers, envoyés directement à Nantes, seront traités dans des délais sensiblement identiques : 6 à 8 semaines environ.

2/ Point d'actualité sur la « Semaine France- région Auvergne Rhône Alpes (ARA) »

Cette semaine aura lieu entre les 10 et 12 octobre prochain avec une soirée de gala le 10 octobre. Elle a pour but de faire un focus sur l'attractivité de la région ARA. Elle comprend 4 volets :

- **Un volet Innovation-recherche** numérique suivi par la chambre de commerce et d'industrie franco-suisse. 33 entreprises ont répondu à un questionnaire. L'objectif est d'avoir une vingtaine d'entreprises participantes. Les sujets qui ressortent comme les plus intéressants sont ceux liés à l'énergie et à l'environnement à ce stade. Des ateliers seront proposés au parc d'innovation avec entre autre la participation de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.
- **Un volet Investir en ARA** : une présentation de l'écosystème régional est prévue par l'Agence régionale avec comme centre d'intérêt pour les investisseurs zurichois : les pôles de compétitivité, le crédit-impôts recherche, les centres d'innovation.
- **Un volet commercial :** il est prévu une opération avec le distributeur Manor à Bâle qui est désireux de proposer des produits d'origine française dans ses rayons. Manor est un distributeur important en Suisse, comprenant 10.000 salariés et 63 magasins (alimentation, vêtements, produits bio…). Il est positionné sur des produits « moyen-haut de gamme ».
- **Un volet tourisme et gastronomie** : des workshops avec des chefs lyonnais auront lieu à la « Marmite ».

3/ Point d'information et retour sur la réunion consulaire et de sécurité

Le Consul général demande si les Conseillers consulaires ont des remarques à faire sur la tenue de la réunion consulaire et du comité de sécurité du 21 février dernier à la résidence de France à Berne.

Les conseillers déclarent avoir trouvé cette réunion et ce comité très utiles et très riches en informations.

4/ Relocalisation du Consulat général au sein de la Maison de France : état du projet

Le retard dans la mise en place de ce projet est lié aux restrictions budgétaires auxquelles doit faire face le Département. La Sous-Directrice de la DIL devrait venir en mai/ juin pour étudier la faisabilité du projet Maison de France. Dans l'attente de nouveaux éléments ce consulat général a renouvelé son bail pour deux ans, Business France également et Atout France le fera en 2019.

5*/ Budget AEFE sur l'année 2017/2018 et impact éventuel sur les établissements français de Suisse

Les chefs d'établissement ont reçu le courrier de l'AEFE du 13 mars dernier annonçant les difficultés budgétaires de l'Agence et dans ce cadre la hausse de la participation forfaitaire des établissements de 6 % à 9%. Aucune menace ne pèse sur les 15 postes de résidents du LFZ.

6*/ Avenir de l'Ecole Française internationale de Berne, recherche de nouveaux locaux

Le bâtiment actuellement occupé par l'école fait l'objet d 'une convention précaire qui prendra fin le 15 juillet 2019. L'Ecole a été invitée à trouver de nouveaux locaux mais aucune piste n'a pu être concrétisée à ce jour. En tout état de cause, le bâtiment actuel est jugé peu adapté aux besoins d'une école.

Un comité de soutien pour trouver un nouveau site s'est créé dont fait partie le canton de Berne. En effet, le canton souhaite qu'une solution soit trouvée, les écoles bernoises ne pouvant pas absorber la totalité des élèves de l'EFIB. Pour mémoire l'EFIB compte 163 élèves.

Un article est paru dans la presse bernoise à ce sujet et retenu l'attention des Bernois.

7*/ Echanges autour de la réforme du baccalauréat

La réforme est prévue avec une mise en application en 2020. Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir à ce sujet. Chaque université décidera de ses conditions d'entrée.

8/ 28eme cession de l'AFE à Paris

La commission des finances, fiscalité, budget a reçu les hauts fonctionnaires en charge des règles de fiscalité internationale pour évaluer les effets des modifications apportées aux Conventions de non-double imposition avec l'Allemagne et le Luxembourg concernant les frontaliers, la Belgique et le Chili concernant les agents recrutés locaux. La convention franco-suisse sur les successions ne sera pas renégociée.

La Commission a également auditionné des représentants de la Direction de la fiscalité des Non-Résidents pour faire le point sur les sujets récurrents comme la Retenue et le Paiement à la source, les prélèvements de CSG-CRDS frappant les revenus immobiliers et la digitalisation des services.

Une enquête mise en ligne sur impots.gouv.fr durant l'automne a recueilli 3850 réponses de non-résidents. Si une insatisfaction est relevée sur les délais au téléphone, une fois établi, le contact est de qualité. Les usagers demandent une adaptation de l'administration en marge des horaires de travail.

La Commission a alerté le Député Anne Genetet sur l'inégalité de traitement et la non ouverture aux droits aux Allocations Vieillesses corolaires à la CSG – CRDS. La question du Logement unique et de l'imposition des logements vacants intéresse aussi les Français de l'étranger au titre du traitement fiscal des biens immobiliers des non-résidents

9/ Questions diverses

Le dispositif STAFE (soutien au tissu associatif des Français à l'Etranger)

Le STAFE vise à appuyer les projets d'associations locales de Français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle socio-économique et/ou qu'ils contribuent au rayonnement de la France ou complètent des programmes existants d'aide aux Français gérés par les ambassades et consulats.

Sa création a été annoncée par le Président de la République le 2 octobre 2017 devant l'Assemblée des Français de l'étranger, en remplacement du dispositif de « réserve parlementaire ». Ce fonds est doté de deux millions d'euros.

Les associations peuvent postuler en retirant un dossier de demande de subvention auprès du Consulat Général de France avant le 11 mai 2018. Les dossiers complets devront être remis au consulat général avant le 23 mai. Ils seront examinés localement par un conseil consulaire exceptionnel le 7 juin. Ce dernier émettra un avis motivé et détaillé avant d'être soumis à la validation d'une commission consultative nationale associant élus et administration. Les montants accordés par la commission seront délégués localement aux associations retenues.

Seules les associations enregistrées localement sont éligibles.

La subvention ne doit pas être la seule source de financement du projet. Le maximum est fixé à 50%. Le montant sollicité doit être compris entre 1 000 € et 20 000 €.

Le Consul général, président du conseil consulaire, a clôturé la séance à 10h30 en remerciant vivement tous les participants de leur disponibilité.